

Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN # 978-1-4605-3930-9 (version imprimée bilingue)

ISSN # 978-1-4605-3931-6 (PDF : version française)

ISBN # 978-1-4605-3932-3 (PDF : version anglaise)

24-01453 | 2024.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre

Du ministre responsable à la lieutenant-gouverneure


L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des activités liées à La Francophonie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable

Du sous-ministre par intérim au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires intergouvernementales

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

Du sous-ministre par intérim au ministre responsable

L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités liées à La Francophonie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Ministre des Affaires intergouvernementales.....	6
Ministre responsable de La Francophonie	7
Message du sous-ministre par intérim	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Survol des activités du ministère	11
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	12
POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS.....	12
SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES.....	12
FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE	15
BUREAU DU PROTOCOLE	17
RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET FÉDÉRAL-PROVINCIALES	19
Renseignements financiers.....	21
Résumé des activités de dotation	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	24
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	29
Rapport sur la loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	30

MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, Affaires intergouvernementales a contribué à gérer les relations du Nouveau-Brunswick avec le gouvernement fédéral et les provinces et territoires du Canada par l'intermédiaire du Conseil de la fédération. Le ministère a également contribué à faire progresser nos importants partenariats avec nos voisins de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique.

Affaires intergouvernementales a endossé un rôle essentiel dans le renforcement de nos liens économiques et culturels avec la Francophonie internationale, prenant en compte les intérêts du Nouveau-Brunswick dans les enjeux de politique commerciale canadienne et internationale. En outre, le Bureau du protocole a joué un rôle clé dans l'accueil des diplomates et des dignitaires étrangers dans la province.

Le 1^{er} avril 2023, l'engagement du gouvernement envers la mise en œuvre des recommandations de la révision de 2021 de la *Loi sur les langues officielles* se concrétisait avec le début des activités du Secrétariat aux langues officielles. L'équipe du Secrétariat a su rapidement se mettre au travail pour renforcer notre capacité comme gouvernement à offrir des services de haute qualité dans les deux langues officielles tout en identifiant des solutions novatrices pour répondre aux besoins des deux communautés linguistiques. Le Secrétariat a également profité de l'exercice 2023-2024 pour préparer un nouveau plan d'action répondant aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*.

Je tiens à remercier le personnel d'Affaires intergouvernementales pour son travail et son dévouement envers la province du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année.



L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires Intergouvernementales
Ministre responsable de l'Immigration
Ministre responsable des Affaires militaires

MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

J'ai le grand plaisir de souligner le travail accompli par les Affaires intergouvernementales en 2023-2024 pour remplir avec succès notre mandat et assumer notre rôle de leader en matière de Francophonie.

L'année 2023-2024 aura été marquée par la participation d'une délégation de l'équipe de la Francophonie internationale et plusieurs autres partenaires et ministères aux activités du 250^e anniversaire du retour des Acadiens dans le Poitou, en France. Nous avons également participé à la Conférence ministérielle de la Francophonie au Cameroun, et nos efforts de réseautage se sont continués avec le développement de partenariats avec la Côte d'Ivoire.

Le Nouveau-Brunswick a continué d'exercer son rôle de leader au niveau de la promotion et de l'avancement de la francophonie canadienne. La rencontre des ministres responsables de la francophonie canadienne à Vancouver en juillet 2023 aura permis de faire avancer d'importants dossiers nationaux comme le développement économique francophone, les services en français, la francophonie internationale, et le manque de main-d'œuvre bilingue.

À l'échelle provinciale, les efforts du Secrétariat aux langues officielles auront encore une fois permis l'attribution d'importantes sommes d'argent dans des projets et initiatives communautaires et scolaires qui viennent favoriser le développement, l'épanouissement et la vitalité des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Il m'importe de noter que ces efforts ont été reconnus par le gouvernement fédéral qui a bonifié de façon substantielle sa contribution financière dans le cadre de nos ententes bilatérales en francophonie.

Finalement, un grand merci à l'équipe des Affaires intergouvernementales, à laquelle j'exprime ma plus grande reconnaissance et toute mon admiration.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Gauvin', with a small dot at the end.

L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE PAR INTÉRIM

Le ministère des Affaires intergouvernementales joue un rôle clé non seulement par son soutien au travail du premier ministre et des membres du Conseil exécutif, mais également par la facilitation de la collaboration entre les ministères en vue de favoriser l'objectif de servir la population du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons assisté à la création du Secrétariat aux langues officielles qui a été intégré à Affaires intergouvernementales. Il joue un rôle essentiel dans l'amélioration du statut du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada. Son rôle est de gérer le plan de mise en œuvre requis dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles*; d'aider les membres du personnel du gouvernement à fournir des services à la population dans la langue officielle de son choix; et de promouvoir l'usage de nos deux langues officielles partout dans la province.

Le Secrétariat a été créé le 1^{er} avril 2023 et travaille à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre comme l'exige la *Loi sur les langues officielles*.

La promotion de l'engagement culturel et du commerce constitue également un élément clé du mandat d'Affaires intergouvernementales. Les fonctionnaires d'Affaires intergouvernementales ont appuyé les visites de dizaines de diplomates du monde entier, veillé à ce que les intérêts du Nouveau-Brunswick soient représentés dans les négociations d'accords commerciaux internationaux et pancanadiens, et établi une stratégie France-Nouveau-Brunswick pour guider notre engagement dans les relations commerciales et culturelles avec la France.

Ils ont aussi soutenu le renouvellement de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, avec la mise en œuvre d'un mandat législatif révisé et l'intronisation de cinq éminents Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Je tiens à remercier le personnel d'Affaires intergouvernementales pour son dévouement continu à faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où travailler et vivre.



Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

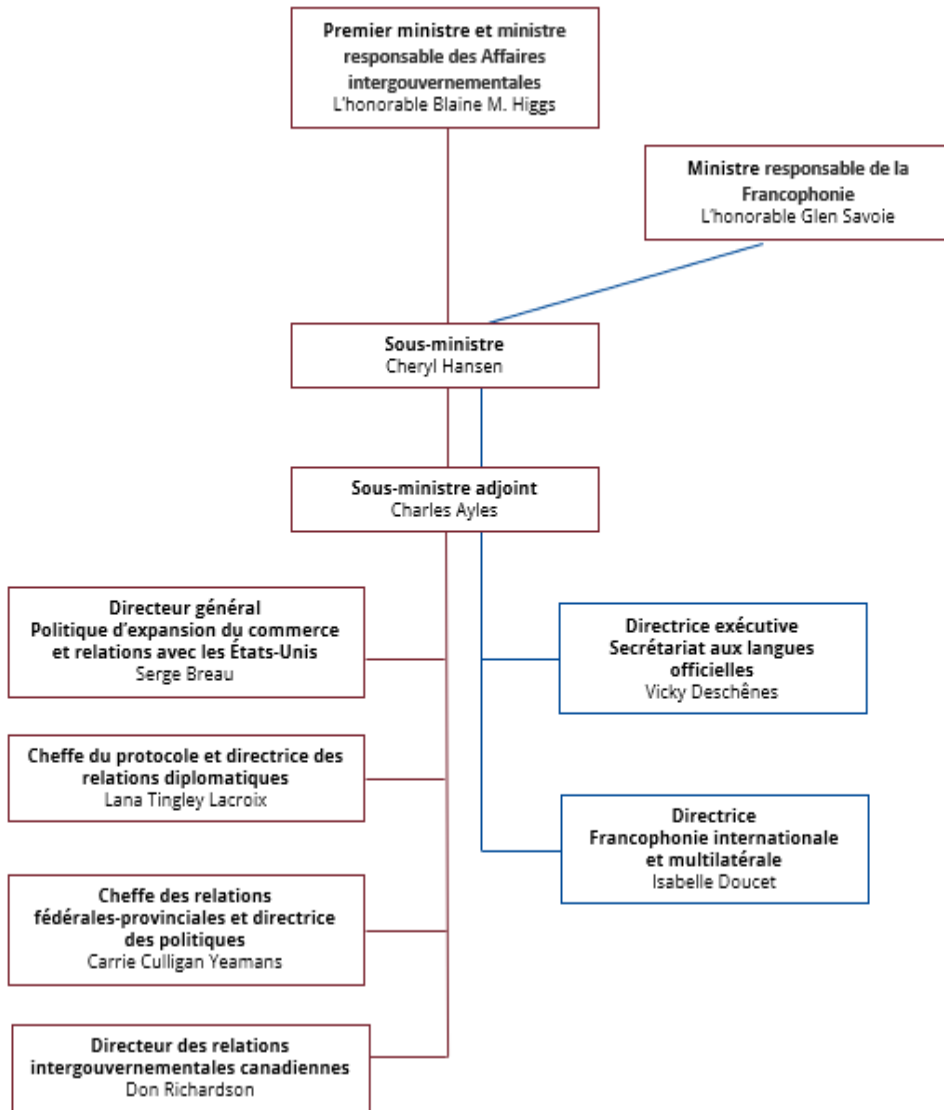
Durant l'exercice financier 2023-2024, le ministère des Affaires intergouvernementales s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Soutien aux ministres lors de diverses réunions intergouvernementales liées au commerce, aux relations avec les États-Unis et à la liaison militaire.
- Direction des activités en matière de litige du Nouveau-Brunswick dans le différend en cours sur le bois d'œuvre.
- Pilotage des efforts du Nouveau-Brunswick pour promouvoir et défendre les intérêts de la province dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange avec le Canada.
- Création du Secrétariat aux langues officielles, en réponse à l'examen de 2021 de la *Loi sur les langues officielles*.
- Élaboration d'un nouveau plan de mise en œuvre pour la *Loi sur les langues officielles*.
- Création d'une stratégie France-Nouveau-Brunswick.
- Modernisation de la *Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick*.
- Intronisation de cinq Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois méritants à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, la plus haute distinction de la province.
- Accueil de la visite de Son Altesse Royale la princesse Royale en l'honneur du 175^e anniversaire du 8th Canadian Hussars et du 150^e anniversaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
- Gestion des visites diplomatiques officielles au Nouveau-Brunswick de dizaines d'ambassadeurs, de hauts-commissaires et de consuls généraux pour faire avancer les intérêts stratégiques de la province.
- Établissement du Registre des médecins de l'Atlantique, en collaboration avec les organisations de médecins et les organismes de réglementation, afin que les médecins puissent travailler n'importe où dans la région.
- Signature d'une entente avec les provinces de l'Atlantique pour mieux intégrer les normes de sécurité technique et garantir que les gens de métier puissent se déplacer d'un emploi à l'autre dans la région de la manière la plus fluide possible.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le mandat des Affaires intergouvernementales est d'offrir une approche stratégique globale en matière de gestion des relations du gouvernement avec d'autres gouvernements, collectivités et organismes afin d'appuyer la vision du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

Vue d'ensemble

La Division de la politique d'expansion du commerce vise à maximiser les occasions et à minimiser les contraintes inhérentes aux relations commerciales pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, en s'engageant activement dans les aspects de négociation, de mise en œuvre et de règlement des différends dans le cadre des accords commerciaux nationaux et internationaux.

Les responsabilités liées au commerce comprennent également le soutien au premier ministre, en tant que ministre responsable du commerce, au sein du Comité du commerce intérieur, une table ministérielle fédérale-provinciale-territoriale qui supervise la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien.

La Division promeut également les intérêts du gouvernement du Nouveau-Brunswick aux États-Unis en renforçant le partenariat avec les États américains, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et de l'Alliance du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes.

Faits saillants

- Soutien au ministre Greg Turner lors d'une réunion des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables du commerce international en septembre 2023.
- Soutien au ministre Greg Turner alors qu'il dirigeait la délégation du Nouveau-Brunswick à la réunion des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Québec, en septembre 2023.
- Soutien à la ministre Mary Wilson dans ses fonctions de coprésidente de Canada sans faille, un forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la liaison militaire.
- Direction des activités en matière de litige du Nouveau-Brunswick dans le différend en cours entre les États-Unis et le Canada sur le bois d'œuvre résineux.
- Pilotage des efforts du Nouveau-Brunswick pour promouvoir et défendre les intérêts de la province dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange avec le Canada.

SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Vue d'ensemble

Le mandat du Secrétariat consiste à promouvoir la *Loi sur les langues officielles* et à veiller à son entière application.

Le Secrétariat exerce trois fonctions principales :

- **Coordination :** Fournir des conseils et travailler en partenariat avec les institutions gouvernementales concernant la *Loi sur les langues officielles*; répondre aux besoins des deux communautés linguistiques; élaborer, réviser, et évaluer le plan de mise en œuvre requis

par la *Loi*; préparer un rapport annuel sur les résultats basés sur les activités entreprises dans le cadre de la *Loi*; évaluer la *Loi* de façon continue et recommander des modifications selon les besoins.

- **Soutien** : Fournir le soutien approprié aux employés du gouvernement afin qu'ils puissent travailler dans un environnement propice à l'utilisation et à l'apprentissage des deux langues officielles, comme le disposent la politique et les lignes directrices sur la langue de service et la politique et les lignes directrices sur la langue de travail.
- **Promotion** : Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public pour promouvoir le respect et la connaissance mutuels des deux communautés linguistiques, les communications entre elles et les avantages économiques du bilinguisme dans la province; veiller à une consultation régulière des différents intervenants des deux communautés linguistiques.

Le Secrétariat continue d'être responsable de la coordination et de la promotion des activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de la francophonie provinciale et canadienne. Il interagit avec ses homologues des autres gouvernements provinciaux et territoriaux et du gouvernement du Canada au sein de la francophonie et s'implique auprès des différentes instances de la francophonie au sein d'associations provinciales et nationales.

Faits saillants

Lancement du Secrétariat

La création du Secrétariat aux langues officielles a été annoncée par le gouvernement en décembre 2022, en réponse à l'examen de 2021 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Secrétariat est devenu opérationnel le 1^{er} avril 2023 en remplacement de l'ancienne Division de la Francophonie canadienne et des langues officielles.

Le personnel du Secrétariat comprend tous les postes de l'ancienne division et deux postes de Finances et Conseil du Trésor (FCT). Ce transfert de FCT permet à la nouvelle entité de prendre en charge les programmes d'évaluation linguistique et de formation en langue seconde pour la fonction publique provinciale.

L'une des premières tâches du Secrétariat a été d'assister le premier ministre pendant le processus législatif qui a suivi la révision de la *Loi sur les langues officielles*. Il a également rencontré chaque ministère pour souligner son engagement à mettre en place une approche collaborative interministérielle.

Plan de mise en œuvre

Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec tous les ministères et organismes gouvernementaux pour créer un nouveau plan de mise en œuvre pour la *Loi sur les langues officielles*. Diverses consultations ont eu lieu au cours de l'année et un plan provisoire portant sur la période 2024 à 2031 a été préparé pour examen par le gouvernement.

Promotion du bilinguisme et des langues officielles

L'une des fonctions du Secrétariat est de promouvoir le bilinguisme et les langues officielles, afin de favoriser une approche positive, tant au sein du gouvernement que dans les collectivités du Nouveau-

Brunswick. Dès son lancement, la nouvelle entité a créé des campagnes de marketing et de promotion. De plus, elle a élaboré un programme d'assistance financière pour aider les organismes bilingues à but non lucratif à organiser des activités de promotion dans leurs collectivités.

Le 14 septembre 2023, le premier ministre a signé une déclaration désignant le deuxième jeudi de septembre de chaque année comme Journée des langues officielles au Nouveau-Brunswick. Ce sera l'occasion de célébrer le riche patrimoine linguistique du Nouveau-Brunswick et de réfléchir aux nombreux avantages sociaux et économiques du bilinguisme officiel.

En mars 2024, le Secrétariat a organisé une rencontre de dialogue sur le bilinguisme au Nouveau-Brunswick qui s'est tenue à Moncton, afin de créer des liens entre quinze organismes bilingues et de favoriser la création de projets et d'initiatives communs.

Le concours de dictée Paul-Gérin-Lajoie, ayant eu lieu cette année le 1^{er} mars 2024 en guise d'activité de lancement du mois de la Francophonie, constitue un moment phare des efforts internes en matière du Secrétariat. Plus de 200 membres du personnel francophones et francophiles du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont participé à la dictée, qui a été lue par le ministre Glen Savoie.

Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne (CMFC)

La Division de la francophonie canadienne a participé à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale du CMFC, en juillet 2023, à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le Plan d'action fédéral-provincial-territorial pour les langues officielles 2023-2028, l'immigration francophone, la pénurie de main-d'œuvre, l'innovation dans les services en français, la francophonie internationale, le développement économique et la promotion ont été au cœur des discussions tenues et des engagements pris.

Entente Canada-Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français

Ce programme vise à soutenir des initiatives qui permettent au gouvernement provincial d'améliorer les services en français et de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles. La version actuelle de l'entente expirant le 31 mars 2023, les négociations pour son renouvellement devaient avoir lieu en 2022-2023. Il a toutefois été convenu d'attendre que le gouvernement fédéral dépose son nouveau plan sur les langues officielles avant de procéder aux négociations. Le Secrétariat s'est donc chargé d'obtenir les autorisations nécessaires pour modifier l'entente actuelle en la prolongeant d'une année.

L'entente a par conséquent été modifiée en avril 2023 pour la prolonger jusqu'en 2023-2024; elle a été modifiée une deuxième fois, plus tard dans l'année, pour tenir compte du financement supplémentaire de 863 735 \$ du gouvernement du Canada. Des négociations pour une nouvelle entente ont également eu lieu au cours de l'année.

Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde

Cette entente multilatérale pluriannuelle entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires établit les paramètres clés de la collaboration entre les deux ordres de gouvernement en matière de langues officielles en éducation et fournit un mécanisme par lequel le gouvernement fédéral contribue aux coûts engagés par les provinces et les territoires pour la prestation de

l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. En vertu de cette entente, chaque province et territoire négocie une entente bilatérale de partage des coûts adaptée à ses propres priorités.

L'entente actuelle a expiré le 31 mars 2023. Des discussions en vue d'une nouvelle entente ont depuis eu lieu, sans qu'elle ait pu être élaborée à temps pour le 31 mars 2024. Il a donc été convenu de signer une prolongation rétroactive de l'entente expirée, à compter du 1^{er} avril 2023, pour ajouter une année supplémentaire selon les mêmes termes que l'entente de 2019-2020 à 2022-2023. Cette prolongation se veut une mesure intérimaire qui permettra l'élaboration d'une nouvelle entente pour la période de 2024-2025 à 2027-2028.

Rendez-vous Acadie-Québec 2024

Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires, le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick et la Fédération des chambres de commerce du Québec, pour organiser le *Rendez-vous Acadie-Québec 2024*, qui doit avoir lieu dans la Péninsule acadienne en mai 2024.

Le *Rendez-vous Acadie-Québec* est un événement de réseautage biennal dans le cadre duquel plus de 200 entrepreneurs et acteurs économiques de partout au Nouveau-Brunswick et au Québec se réunissent pour discuter de nouvelles occasions d'affaires et établir des partenariats.

FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE

Vue d'ensemble

La direction de la Francophonie internationale et multilatérale a pour mandat de coordonner la participation du Nouveau-Brunswick dans les travaux et instances liés à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses pays membres.

La direction coordonne la mise en œuvre des ententes bilatérales avec les pays membres de l'OIF ainsi que les missions exploratoires dans les pays de la Francophonie afin d'identifier les opportunités économiques, culturelles et institutionnelles, ainsi que d'autres possibilités, pour la population du Nouveau-Brunswick.

La direction est composée de 4 personnes, dont une correspondante permanente à l'OIF à Paris. Un expert en coopération décentralisé a été prêté à la direction par le gouvernement français en novembre 2023, pour un mandat de deux ans.

Faits saillants

MULTILATÉRALE

Participation à distance et en présentiel de la sherpa au Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et participation à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Yaoundé, au Cameroun, en novembre 2023.

Participation aux groupes de travail et diverses activités de l'OIF de la correspondante nationale du Nouveau-Brunswick basée à Paris.

Mise à disposition par le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'une experte jeunesse au sein de l'équipe de l'unité jeunesse, sport et citoyenneté (bureau de Moncton) d'avril 2023 à mars 2024.

BILATÉRALE

Entente avec le Département de la Vienne – France

Le Nouveau-Brunswick et le Département de la Vienne ont une entente de collaboration qui date de 1983. Un nouveau plan d'action a été signé en 2019 pour une période de 5 ans. En juin et août 2023, des délégations se sont déplacées à Poitiers et dans la région pour célébrer le 250^e anniversaire du retour des Acadiens dans le Poitou. Des ministres, fonctionnaires et partenaires étaient présents.

Entente avec la Louisiane

Le Nouveau-Brunswick et la Louisiane entretiennent des relations culturelles depuis très longtemps. Ces relations ont mené en 2014 à la signature d'une entente bilatérale et en 2019 au développement d'un plan d'action d'une durée de 5 ans. En avril 2023, une délégation s'est déplacée au Festival international de la Louisiane via un pavillon Acadie avec plusieurs artistes du Nouveau-Brunswick; en octobre 2023, une délégation s'est déplacée au Festival acadien et créole.

Entente avec le Bénin

En 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé une entente de coopération avec le Bénin, ayant comme objectif d'accroître la coopération dans les domaines du développement économique, social et humain, l'environnement, le commerce et l'industrie, les sciences et nouvelles technologies, l'éducation et formation et la culture et le tourisme. En octobre 2023, avec l'appui d'Opportunités NB et du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, nous avons accueilli à Moncton et à Tracadie une délégation de 5 entrepreneurs du Bénin.

Stratégie de développement Nouveau-Brunswick-France

En mai 2023, le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'est déplacé à Paris afin de rencontrer plusieurs entreprises françaises dans les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information, il a également pu prendre la parole lors d'un petit déjeuner organisé par le Mouvement des entreprises de France et lors d'une réception du Nouveau-Brunswick organisée en partenariat avec l'Ambassade du Canada à Paris.

En mars 2024, une délégation multisectorielle menée par la direction a passé une semaine en France pour promouvoir le Nouveau-Brunswick, générer des opportunités d'investissement et recruter des travailleurs francophones qualifiés. Immigration Nouveau-Brunswick et Vitalité ont rencontré des candidats et offert des offres sur place. Des discussions économiques positives ont eu lieu avec des entreprises françaises dans les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information, ainsi qu'avec la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En juillet 2022, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé la première stratégie de développement Nouveau-Brunswick-France. Cette stratégie vise à renforcer la coopération entre les ministères, avec le ministère des Affaires intergouvernementales comme point central, pour tirer profit de nos relations historiques, économiques et langagières avec la France. Lors de l'année financière 23-24, nos universités ont accueilli plus de 100 étudiants français et nos écoles plus de

25 enseignants et assistants de langue française. Les exportations vers la France ont plus que doublé et le nombre de prospects pour les compagnies de produits agroalimentaires et de fruits de mer était 50% plus élevé que la cible annuelle.

Coopération décentralisée

Sébastien Rodts, Expert technique international mis à disposition du Gouvernement du Nouveau-Brunswick par Expertise France, a pris ses fonctions en novembre 2023. Basé à Moncton, son rôle est de renforcer la coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et acadiennes. Les premiers mois de sa mission ont été l'occasion de dresser un état des lieux des jumelages existants et d'établir un plan d'action détaillé pour la durée de sa mission.

Relations bilatérales – autres

Saint-Pierre-et-Miquelon

En mai 2023, nous avons appuyé la mission du ministre des Gouvernements locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon. Plusieurs rencontres économiques, institutionnelles et culturelles furent organisées menant par la suite au déplacement d'une délégation d'entrepreneurs de Saint-Pierre-et-Miquelon en septembre 2023 au Nouveau-Brunswick. En novembre 2023, nous avons participé à la Commission mixte avec Saint-Pierre-et-Miquelon et les quatre provinces atlantiques à Halifax.

Côte d'Ivoire

En septembre 2023, le ministre responsable de la Francophonie a mené une mission en Côte d'Ivoire afin de commencer les négociations envers une entente bilatérale avec le pays, permettant d'attirer plus d'étudiants internationaux et des travailleurs qualifiés dans des secteurs clés, comme la santé, la petite enfance et la construction. Des représentants du ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de l'Université de Moncton ainsi que le consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Nouveau-Brunswick étaient présents.

BUREAU DU PROTOCOLE

Vue d'ensemble

Le protocole, qui est au cœur de l'engagement diplomatique et international du Nouveau-Brunswick, permet à la province d'établir des ponts entre le Nouveau-Brunswick et les gouvernements étrangers, de promouvoir le programme économique et culturel du Nouveau-Brunswick auprès de publics étrangers, de créer une image positive durable de la province et d'entretenir des relations soutenues avec les diplomates et les dignitaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

Faits saillants

ENGAGEMENT DIPLOMATIQUE ET INTERNATIONAL

Le Bureau du protocole coordonne et soutient une variété de missions dirigées par le premier ministre ou les ministres à l'extérieur de la province, en plus d'accueillir de nombreuses visites de délégations et de diplomates internationaux dans le but de promouvoir les intérêts stratégiques de la province à l'échelle internationale et de tirer parti des relations ou des partenaires existants afin d'explorer les possibilités économiques ou culturelles potentielles.

Famille royale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Association du 8th Canadian Hussars ont soutenu la visite de Son Altesse Royale la princesse royale, au Nouveau-Brunswick, en mai 2023. Cette visite était en l'honneur du 175^e anniversaire du régiment et du 51^e anniversaire de Son Altesse Royale en tant que colonel en chef. Des célébrations d'anniversaire ont eu lieu à Moncton et à Sussex pendant la longue fin de semaine de mai, du 18 au 21 mai 2023. La visite comprenait également un programme au quartier général de la Division J de la GRC de Fredericton en l'honneur du 150^e anniversaire de la GRC.

Mission internationale

En mai 2023, le Bureau du protocole a soutenu la mission internationale du premier ministre en France et aux Pays-Bas.

Visites diplomatiques

Tout au long de la période 2023-2024, le Bureau du protocole a géré les visites diplomatiques officielles suivantes dans la province :

- Ambassadeur de la République tchèque
- Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas
- Ambassadeur de Côte d'Ivoire
- Ambassadeur de France
- Consul général de France
- Ambassadeur du Bénin
- Président du Conseil territorial de Saint-Martin
- Ambassadeur de Lettonie
- Consul général de Cuba
- Consul général de l'Inde
- Groupe des ambassadeurs et ambassadrices francophones
 - Ambassadeur du Maroc
 - Ambassadeur d'Haïti
 - Ambassadeur de Serbie
 - Haut-Commissaire du Rwanda
 - Ambassadeur de Belgique
 - Ambassadeur d'Estonie
 - Ambassadeur et Consul de la République du Congo
 - Ambassadeur du Costa Rica
 - Ambassadeur du Tchad
 - Ambassadeur du Sénégal
 - Ambassadeur de Tunisie
 - Chargé d'affaires du Gabon
 - Consul du Burkina Faso
 - Consul de la République dominicaine
 - Délégué général de Wallonie-Bruxelles
- Consul général de la République de Corée

HONNEURS ET RÉCOMPENSES

Ordre du Nouveau-Brunswick

Le Bureau du protocole gère le programme de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la plus haute distinction provinciale décernée chaque année à un maximum de cinq Néo-Brunswickoises ou Néo-Brunswickois proposés par leurs pairs. Le Conseil consultatif, présidé par le juge en chef du Nouveau-Brunswick, examine toutes les candidatures proposées et soumet chaque année une liste recommandée de cinq membres au plus à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. Les récipiendaires sont choisis en fonction de l'excellence et des réalisations qu'ils ont démontrées et de leur contribution exceptionnelle au bien-être social, culturel ou économique de la province.

En 2023, les personnes suivantes ont été annoncées comme récipiendaires :

- Bernard Poirier, Dieppe
- J. W. (Bud) Bird, Fredericton
- Joanne E. McLeod, Fredericton
- Isabelle McKee-Allain, Moncton
- Catherine (Kate) Akagi, Saint Andrews

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET FÉDÉRAL-PROVINCIALES

Vue d'ensemble

Relations intergouvernementales canadiennes a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts du Nouveau-Brunswick au sein de la fédération canadienne, de rechercher la coopération régionale en tant qu'approche stratégique pour réaliser les priorités sociales et économiques du Nouveau-Brunswick, et d'obtenir des investissements fédéraux accrus au Nouveau-Brunswick.

En vue d'obtenir les avantages économiques et sociaux souhaités pour le Nouveau-Brunswick, Relations intergouvernementales canadiennes coordonne la participation du Nouveau-Brunswick au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, au Conseil des premiers ministres des Maritimes, aux réunions de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, au Conseil de la fédération et aux réunions des premiers ministres.

Faits saillants

Registre des médecins de l'Atlantique

En collaboration avec les organisations de médecins et les organismes de réglementation, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a établi le Registre des médecins de l'Atlantique pour permettre aux médecins titulaires d'un permis d'exercice délivré par une province de l'Atlantique de travailler n'importe où dans la région sans avoir à se conformer à d'autres exigences en matière de permis. Depuis le lancement du programme en mai 2023, plus de 270 médecins du Canada atlantique se sont inscrits au Registre, améliorant ainsi la mobilité de la main-d'œuvre des professionnels de la santé dans toute la région. En février 2024, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a décerné son prix annuel « Coupe-papierasse d'or » au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique pour ce programme, reconnaissant ainsi les efforts des premiers ministres pour réduire les obstacles aux affaires et à l'emploi dans la région.

Main-d'œuvre, immigration et logement

La croissance démographique record au Nouveau-Brunswick a entraîné une augmentation de la demande de logements et de formation professionnelle pour répondre aux exigences d'une économie en croissance. Le Nouveau-Brunswick a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux pour obtenir du financement fédéral afin de soutenir l'amélioration des infrastructures, de répondre aux besoins en nouveaux logements et de combler les lacunes dans les programmes de formation professionnelle. Les premiers ministres de l'Atlantique ont exhorté le gouvernement fédéral à veiller à ce que les mesures prises pour réduire le nombre d'étudiants internationaux entrant au Canada ne désavantagent pas les universités et les collèges communautaires du Canada atlantique.

Accord de sécurité technique de l'Atlantique

En juin 2023, les premiers ministres de l'Atlantique ont signé un accord visant à mieux intégrer les normes de sécurité technique, afin de garantir que les gens de métier puissent se déplacer entre les emplois dans la région de la manière la plus fluide possible. Cela comprend l'harmonisation des exigences en matière de formation, d'agrément et d'obtention de permis, ainsi que l'accélération des processus d'enregistrement pour les professionnels qualifiés, notamment, parmi d'autres professions, les techniciens en carburant, les ingénieurs électriciens et les mécaniciens d'ascenseurs.

FORUMS À L'ÉCHELON DES PREMIERS MINISTRES

Conseil de la fédération

Le Conseil de la fédération a été fondé en 2003 par les 13 premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada, qui se réunissent régulièrement pour discuter des moyens d'améliorer la vie des Canadiennes et des Canadiens. Au cours de l'exercice 2023-2024, les premiers ministres se sont rencontrés deux fois en personne (à Winnipeg en juillet 2023 et à Halifax en novembre 2023) et se sont réunis virtuellement à plusieurs autres occasions pour discuter de la crise du logement au Canada, des besoins en infrastructures, des problèmes d'abordabilité et d'inflation, des niveaux d'immigration, de l'amélioration des soins de santé et de la protection de la sécurité publique.

Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique fait preuve de leadership en matière d'amélioration des services publics et de collaboration sur les enjeux régionaux depuis plus de 50 ans. Les premiers ministres se sont réunis à Mill River, à l'Île-du-Prince-Édouard, en juin 2023 et virtuellement à plusieurs autres occasions pour aborder les préoccupations régionales en matière de logement, d'immigration, de soins de santé, d'évolution énergétique et de croissance économique. Ils ont collaboré à un effort conjoint visant à exhorter le gouvernement fédéral à minimiser les répercussions de la tarification du carbone sur les consommateurs et les consommatrices du Canada atlantique.

Stratégie de croissance pour l'Atlantique

Les premiers ministres de l'Atlantique et les ministres du Cabinet fédéral représentant la région de l'Atlantique demeurent concentrés sur l'exploration de moyens de collaboration pour soutenir la croissance économique à long terme du Canada atlantique. Les premiers ministres et les ministres se sont rencontrés à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en juillet 2023, où les discussions ont porté sur la manière de tirer parti de la croissance démographique régionale, de répondre aux demandes de logements et de programmes de formation professionnelle, d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, de promouvoir le tourisme et d'améliorer les services de transport dans la région.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses en 2023-2024	Budget	Chiffres réels	Écart
Conseil exécutif	906 000 \$	402 325 \$	503 675 \$
Secrétariat aux langues officielles	4 577 997 \$	5 348 126 \$	(770 129 \$)
Relations fédérales et provinciales	880 000 \$	520 478 \$	359 522 \$
Francophonie internationale	1 594 003 \$	1 495 351 \$	98 652 \$
Relations internationales et Bureau du protocole	507 000 \$	513 152 \$	(6 152 \$)
Politique d'expansion du commerce	1 335 000 \$	1 432 287 \$	(97 287 \$)
Dépenses totales d'Affaires intergouvernementales	9 800 000 \$	9 711 719 \$	88 281 \$
Recettes en 2023-2024	2 210 000 \$	3 297 995 \$	(1 087 995 \$)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2023-2024 pour les Affaires intergouvernementales.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	22	21
Temporaire	1	0
TOTAL	23	21

Le ministère a annoncé un concours, soit un concours ouvert (public) et aucun concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent,	16(1)b)	0

	notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a(ont) été déposée auprès de l'administrateur général des Affaires intergouvernementales ni par l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
37	<p><i>Loi concernant la Loi sur les langues officielles</i></p> <p>Bill-37.pdf (legnb.ca)</p>	Le 16 juin 2023	<p>La <i>Loi concernant la Loi sur les langues officielles</i> a établi le Secrétariat aux langues officielles créé pour coordonner, soutenir et promouvoir la <i>Loi sur les langues officielles</i>. La nouvelle entité a commencé ses activités officielles en avril 2023 au sein d'Affaires intergouvernementales.</p>
48	<p><i>Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick</i></p> <p>Bill-48.pdf (legnb.ca)</p>	Le 16 juin 2023	<p>La <i>Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick</i> a modernisé le processus de mise en candidature et de sélection pour l'Ordre du Nouveau-Brunswick. L'objectif de ces changements est de préserver l'intégrité de la plus haute distinction de la province qui, chaque année, reconnaît les personnes qui ont apporté une contribution notable au bien-être économique, culturel ou social de la province.</p> <p>Le gouvernement a proposé les trois modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les noms d'au plus cinq personnes plutôt que dix sont soumis chaque année au Conseil exécutif pour qu'il désigne qui deviendra membre l'Ordre du Nouveau-Brunswick; • le greffier du Conseil exécutif peut nommer une personne qu'il désigne pour siéger à sa place au conseil consultatif; • le secrétaire, à la demande du conseil, pourra établir des critères et des lignes directrices précis afin d'appuyer le processus de sélection des nouveaux membres dans des circonstances

			exceptionnelles, pour faire notamment en sorte que cet hommage puisse être décerné à des personnes ayant apporté une contribution à la province dans des situations exceptionnelles, comme la pandémie de COVID-19.
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les lois qui relevaient de la compétence du Ministère en 2023-2024 sont les suivantes :

- *Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne*
- *Loi sur le Conseil des premiers ministres des Maritimes*
- *Loi sur la Coopération économique des Maritimes*
- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*
- *Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick*

Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=executive>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales a atteint tous ses objectifs en matière des langues officielles.

Le Secrétariat aux langues officielles est entré en fonction le 1^{er} avril 2023 et relève du ministère des Affaires intergouvernementales. Il est chargé de coordonner, d'appuyer et de promouvoir la *Loi sur les langues officielles* au sein de l'appareil gouvernemental. Son rôle consiste à élaborer, réviser, surveiller et évaluer le plan de mise en œuvre requis par la Loi, à travailler en collaboration avec les ministères et agences gouvernementales, à faire de la promotion ainsi qu'à procéder à des révisions périodiques de la Loi et de ses règlements, en recommandant des modifications si nécessaire.

Axe 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

Le ministère des Affaires intergouvernementales s'est assuré que toutes les communications et tous les services étaient disponibles dans les deux langues officielles, ou dans la langue préférée du destinataire ou de l'utilisateur, le cas échéant. Le Ministère veille à ce que les services soient offerts aux résidents du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles.

La mise en vigueur du Secrétariat a permis de renouer les liens de collaboration avec les ministères, de promouvoir le bilinguisme à l'interne et à l'externe et de créer des conditions propices au rapprochement des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

Deux séances de consultation avec les coordonnateurs des langues officielles et les directeurs de ressources humaines dans tous les ministères ainsi que quatre rencontres informatives avec les coordinateurs ont été organisées afin de relancer le travail sur les services bilingues et la *Loi sur les langues officielles*.

Le contrat pour la formation en langue seconde des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick avec les différents partenaires a été renouvelé permettant ainsi à plus de 400 employés des ministères et des réseaux hospitaliers de recevoir la formation linguistique nécessaire afin de pouvoir servir les gens du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles.

Le Secrétariat a atteint ses objectifs en créant les activités suivantes :

1. La signature par le premier ministre de la toute première déclaration de la journée des langues officielles du Nouveau-Brunswick.
2. Des sessions de travail avec les ministères afin de démarrer le processus de développement du prochain plan de mise en œuvre des langues officielles du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
3. Un partenariat avec le centre d'apprentissage des langues qui tombe sous le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

4. Une rencontre de discussion sur le bilinguisme au Nouveau-Brunswick avec des organismes bilingues de la province afin de créer des liens rassembleurs entre les deux communautés linguistiques, et;
5. La dictée de la Francophonie P.G.L, activité destinée aux employés francophones, francophiles et apprenants du français langue seconde de la Partie1 à l'échelle provinciale dans le cadre du mois de la Francophonie.

Le Bureau du protocole a tenu ses activités dans les deux langues officielles que ce soit pendant les visites protocolaires, les missions internationales ou encore pendant les discussions avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral. La cérémonie de l'Ordre du Nouveau-Brunswick est toujours bilingue.

Tous les communiqués émis lors des rencontres du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, de la Conférence des premiers ministres, de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ont été publiés dans les deux langues officielles et en même temps.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

Au sein du ministère, tous les employés sont encouragés à parler dans la langue de leur choix dans les réunions et ils ont accès aux outils de travail nécessaire pour accomplir leurs tâches avec succès.

Les réunions sont bilingues, les évaluations de rendements sont faites dans la langue de choix de l'employé et ils ont accès à de la formation en langue seconde si nécessaire.

Axe 3

Le nouveau Secrétariat a mené des consultations bilingues auprès des ministères, organismes de la Couronne et des organismes bilingues dans les deux langues officielles.

Le Secrétariat a lancé le Programme d'appui au bilinguisme du Nouveau-Brunswick dans le but de promouvoir les langues officielles et le bilinguisme. Son objectif est de favoriser le rapprochement entre les deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.

Le Programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles a reçu une bonification de la contribution fédérale, ce qui a permis au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'atteindre ses objectifs pour améliorer les services en français et atteindre l'égalité des deux communautés linguistiques.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

Un des mandats du Secrétariat est d'informer la population et les employés de la fonction publique sur les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* et de son origine.

Une page intranet sur le réseau du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été créée pour fournir aux employés de la fonction publique un accès aux outils de travail et aux meilleures pratiques dans un environnement bilingue. La page contient des vidéos et des dépliants éducatifs expliquant la *Loi* et le rôle du Secrétariat. Les dépliants sont également accessibles dans les salles d'attente du gouvernement.

Conclusion

Comme agence centrale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère des Affaires intergouvernementales assume ses responsabilités en matière de langues officielles.

De plus, dès sa première année, le Secrétariat a enregistré de multiples réussites : la déclaration de la Journée des langues officielles au Nouveau-Brunswick; un partenariat avec le Centre d'excellence pour l'apprentissage des langues pour faire la promotion de l'apprentissage en français dans les écoles anglophones de la province; une rencontre pour dialoguer sur le bilinguisme au Nouveau-Brunswick pour créer des liens entre les organismes bilingues; la conception de matériel de communications pour les employés, et l'excellente participation à la dictée de la Francophonie P.G.L., des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui sont francophones, francophiles et apprenants en langue seconde.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le ministère des Affaires intergouvernementales n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général pour l'exercice visé par le présent rapport ni pour l'exercice précédent.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2023-2024.